

## Demande d'autorisation préalable d'un séjour à l'étranger pendant la période d'incapacité de travail

Matricule du patient	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>			
Adresse	<input style="width: 100%;" type="text"/>			
Téléphone / E-Mail	<input style="width: 100%;" type="text"/>			
Nom du médecin prescripteur	<input style="width: 100%;" type="text"/>			
Code médecin	<input style="width: 100%;" type="text"/>			

S'agit-il des suites d'un accident du travail  oui  non    Numéro d'accident U  /

Diagnostic précis moyennant codification ICD10/CIM10

Rapport médical en annexe

### Avis du médecin traitant :

Il n'y a pas de contre-indication médicale pour un séjour

du:  au:  en (pays):

Adresse:

Date	Cachet du médecin	Signature du médecin
.....		

**Avis médical du CMSS**

Accord     Refus

.....

.....

.....

Comme le séjour à l'étranger doit être accordé **au préalable**, la demande d'autorisation doit être déposée au moins une semaine ouvrable avant le départ, sous peine d'irrecevabilité. L'accord exceptionnel ou le refus de l'autorisation seront notifiés à l'assuré.